



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week- end du 28 au 30 Mars 2025 est assurée par : M. Maurice DELICANCE au 06.40.19.56.16



VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour l'Assemblée Générale qui se tiendra à HAUTEVILLE le Vendredi 20 Juin 2025 à 18 H 30, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le Mercredi 21 Mai 2025 inclus.



QUELQUES RAPPELS !

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boîte mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (article 33 : feuille de match)

Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.

Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Annulation ou report d'une rencontre (article 38 : terrains impraticables)

Les clubs doivent **IMPERATIVEMENT** prévenir les officiels (arbitres, délégués, observateurs) et les clubs visiteurs par mail et par téléphone.

Coordonnées des arbitres et des délégués

Arbitres : Documents → Arbitrage

Délégués : Documents → Documents divers

TRESORERIE

Relevé au 31 Mars 2025

Le 2^{ème} relevé de la saison 2024/2025 des clubs arrêté au 31 Mars 2025 a été envoyé à TOUS les trésoriers / trésorières le Mardi 1^{er} Avril 2025.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 22 Avril 2025.

ATTENTION !

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Bourg Sud

Bourg ACCFT

Chazey Bons

Virieu FCT

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 1 Avril 2025

🙏 La CDA tient tout d'abord à **apporter son soutien** à son jeune collègue Siméo MALARA qui a craqué nerveusement ce week end suite à de multiples pressions subies. **La CDA alerte fortement les clubs** sur la façon dont de jeunes arbitres sont traités et les appelle à la responsabilité et la tempérance. Quelle que soit la qualité de l'arbitrage, cela ne justifie en rien de s'en prendre à un officiel au point qu'il se mette à pleurer en plein milieu du match. **N'attendons pas un drame** pour réagir et faire preuve de compréhension et tolérance.

⚠ La CDA a déjà rappelé aux arbitres qu'il leur était interdit sous peine de sanction de retirer de la feuille de match des cartons mis durant la rencontre, nous précisons par ailleurs que, si les arbitres sont fautifs dans ce cas, les éducateurs, dirigeants ou joueurs qui leur demandent de le faire le sont tout autant. La CDA demande donc aux arbitres de **faire remonter toute tentative de pression** visant à leur faire retirer des cartons afin que la commission de discipline puisse prendre des sanctions.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Florian Labalme, demande de précision concernant un courrier de sanction, réponse faite
- Evan Coeurdassier, reprise de l'arbitrage suite à un arrêt médical
- Maxence Richir, demande de précision concernant les observations des arbitres stagiaires, réponse faite, la CDA précise que conformément à son règlement les stagiaires sont observés à partir de leur 10^{ème} match afin de les titulariser,
- Marcio Ramos e Brito, annonce d'arrêt de l'arbitrage en fin de saison,
- Mickaël Chometton, annonce d'arrêt de l'arbitrage en fin de saison,
- Laura Gaillardon, appel pour signaler une absence de dernière minute pour maladie,
- Oriane Robert, arrêt médical du 30 mars au 20 avril,
- Christophe Sabin, arrêt médical de 10 jours à partir du 31 mars,
- Matthieu Poulenard, arrêt médical du 25 mars au 25 avril,
- Aly Keita, courrier annonçant une indisponibilité tardive,
- Arnaud Lesaine, arrêt médical jusqu'au 20 avril,
- David Grégori Martinez, rapport d'accompagnement d'un stagiaire, la CDA rappelle aux arbitres **qu'il est essentiel que les rapports et retours faits aux stagiaires soient suffisamment précis et détaillés** pour que ces derniers puissent en tirer des enseignements afin de s'améliorer,
- Dominique Lacosse, annonce du forfait de l'équipe de Lagnieu sur le match U15 Ambérieu/Lagnieu le dimanche 30 mars,
- Abdou Mbae Nasserline, courrier annonçant une absence sur un match due à une erreur de la part de l'arbitre, la CDA demande expressément aux arbitres de faire preuve de sérieux dans la lecture de leur désignation,
- Alexis Boluen, annonce d'une indisponibilité tardive, la CDA demande expressément aux arbitres de faire preuve de sérieux dans le dépôt de leurs indisponibilités,
- Yann Landais, courrier concernant des incidents sur le match D2 Bords de Veyle/Culoz du dimanche 30 mars,
- Sébastien Sternon, rapport d'accompagnement et précision concernant l'arbitrage du match Ambronay/Ambérieu en D4 le dimanche 23 mars
- Saïd Iguidar, courrier suite à une sanction pour absence à une audition.

Courriers clubs :

- ✓ ACCFT, courrier concernant une demande de mutation d'arbitre, transmis à la commission compétente,
- ✓ SC PORTES DE L'AIN, courrier concernant un fait de jeu sur le match Foot 3 Rivières/Portes de l'Ain en sénior D4 dimanche 30 mars. La CDA rappelle aux arbitres qu'il fait partie de leur mission de vérifier les installations, et en particulier l'état des filets, 45mn minimum avant le début de la rencontre afin de permettre aux clubs de les mettre en conformité si besoin,
- ✓ ETS CORMORANCHE, courrier concernant une sanction infligée lors de la rencontre GUEREINS/CORMORANCHE du samedi 22 mars, ce courrier concernant le président de la CDA, cette dernière fait jouer son droit de réserve, dossier transmis à la commission de discipline.

Divers

La CDA sera présente ce samedi 5 avril à Marboz pour les finales de la PITCH afin d'encadrer et accompagner les jeunes arbitres présents.

- Prochaine réunion mardi 8 avril à 18h au district

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

Présents : Grégory BESSET, Joel Malin, Colette Gaillard, Céline MERIAUX Baptiste PIQUET, Abdeslam MOUSSATEN, Olivier GUICHERD, Sylvain FEYEUX, Alexis CURT, Hamid TOUZANI, Jean François JEANNET, Vincent LAUPRETRE, Raoul GUTTIEREZ, Patrick PITARD, Jacques CONTET, Maurice DELIANCE, Catherine GALLICE, Alain BERNARD, Jean BELPALME, Patrick TEPPE, Stéphanie GILLY, Philippe NAEGELLEN

Début de la réunion : 18h05

Préambule :

Après le tour de table et la présentation complète et détaillée de l'ensemble de l'auditoire, G. Besset prend la parole pour exposer l'organigramme actuel de la CDA, lequel a subi une évolution importante et significative depuis le début de l'année, marquée par des changements notables et des ajustements stratégiques.

A quoi sert la CDA

- Les différentes actions de la CDA
- Formation des différents arbitres dans leur catégorie
- Présentation des observations

J. Malin soulève des préoccupations concernant le nombre d'observations réalisées par un seul observateur durant le week-end. Il a du mal à comprendre comment il peut y avoir une telle distance entre deux observations. Il insiste également sur l'importance de tenir compte du nombre d'officiels présents lors d'un match et recommande dans la mesure du possible de ne pas affecter un observateur à un match sensible.

Concernant les sanctions et les cartons rouges attribués lors des matchs, qu'ils concernent un joueur ou un arbitre, **C. Gaillard** souligne que si **H. Touzani** n'est pas présent, il sera difficile, voire impossible, de savoir si la personne impliquée est également un arbitre. Il propose donc d'examiner la possibilité que la CDA partage son tableau détaillé et complet de suivi des arbitres, afin de faciliter la gestion, la transparence et la cohérence des informations. Tout en comptant sur l'honnêteté de l'arbitre sanctionné dans un pareil cas pour se signaler lui-même.

En ce qui concerne l'arbitre débutant, celui-ci est vu à partir de son 10^e match afin d'être titularisé. Pour ceux qui débutent en janvier, le risque est de ne pas pouvoir être observé durant sa première demi-saison, ce qui pourrait compliquer son suivi et son évaluation. Il serait donc judicieux d'examiner la possibilité d'organiser une observation avant cette période, afin de garantir un suivi adéquat dès le début de sa carrière. G. Besset approuve pleinement cette idée et reste favorable à cette démarche proactive.

Le district de l'Ain compte actuellement environ 200 arbitres, ce qui soulève la question de savoir ce que doivent faire les désignateurs, car ils disposent déjà d'un nombre suffisant d'arbitres pour couvrir les matchs. Faut-il les affecter à l'arbitrage des matchs jeunes ?

Le président du district insiste sur le fait que les arbitres les plus compétents et expérimentés doivent être assignés à l'arbitrage des matchs à enjeux. Il ajoute également qu'il est essentiel de mettre en place un système de suivi rigoureux afin de garantir que ces affectations soient correctement supervisées et respectées. Et aussi d'être d'accord avec le fait de mettre les derniers et plus jeunes arbitres sur des rencontres dites « jeunes ».

Alexis Curt souhaite connaître les clubs qui sont encore en infraction par rapport au statut de l'arbitrage. Cela lui permettrait de mieux cibler les clubs qui ne respectent pas les règles, tout en favorisant ceux qui font des demandes régulières et qui sont en conformité. En ayant cette information, il pourrait également prendre les mesures appropriées envers les clubs en infraction, afin d'assurer une gestion plus juste et équilibrée de l'arbitrage.

Concernant les arbitres jeunes, notamment ceux qui ne peuvent pas couvrir leur propre club car considérés comme très jeunes arbitres, **G. Besset** encourage vivement, comme certains clubs le font déjà, à promouvoir en interne ces jeunes arbitres et surtout à les accompagner dans leur développement. Il précise que trois clubs ont déjà fourni des efforts dans ce sens et, dans les mois à venir, il serait bénéfique d'inciter d'autres clubs à emboîter le pas pour favoriser l'émergence de nouveaux talents arbitraux pour le bien de tous.

La question posée par la CDA au niveau de l'explication de la Fonction d'un délégué :

- Arriver 1h30 en avance
- Être à l'écoute de l'arbitre
- Aider l'arbitre dans la communication avec le club
- Suivi de la tablette
- Interférer avec les autres délégués du club en place
- Participer à la vie du match, dans le sens de la bonne conduite de celui-ci au bord de la touche
- Trouver un référent spectateur
- Être le médiateur
- Participe aux entrées des joueurs, et les notes,
- Enregistre les cartons distribués
- Emet un rapport lorsque cela doit être fait
- Accompagne l'arbitre aux vestiaires en fin de match, et a sa voiture si ambiguïté

Les fiches prévention rempli par les éducateurs :

B. Piquet exprime le souhait de pouvoir consulter plus fréquemment les fiches de prévention des différents éducateurs. Cela lui permettrait non seulement de consolider les désignations, mais aussi d'envisager un accompagnement plus ciblé des arbitres. Par ailleurs, il semble que certains éducateurs soient plus virulents que d'autres, et il serait judicieux de connaître également les annotations et évaluations des éducateurs à leur égard, afin de mieux apprécier l'environnement et de pouvoir désigner à bon escient.

Amélioration des rapports entre clubs et arbitres :

Alexis Curt pose la question de savoir si des améliorations ont été notées pour donner suite aux différentes réunions organisées en début de saison et en janvier, entre les clubs, les dirigeants et les éducateurs. **J. Malin** répond que, faute de participation à ces réunions, l'initiative n'a pas pu être poursuivie. Selon lui, bien que les participants soient sincères lors de ces échanges, la tentative de relancer des réunions en visioconférence n'a pas suscité le même intérêt qu'auparavant.

Les défraiements :

Les frais de déplacement des observateurs ne sont pas toujours remboursés. G. Besset pose directement la question à **M. Malin** à ce sujet. J. Malin explique qu'il ne signe pas ces frais car il n'a pas toujours accès aux rapports des différents observateurs, ce qui, selon lui, justifie l'absence de remboursement. A. Curt mentionne également que la méthode utilisée pour le reçu de ces rapports pourrait être la cause d'une mauvaise interprétation des non-rapports, ce qui explique en partie l'absence de défraiement.

Concernant le paiement direct des arbitres par le district, cette possibilité est actuellement à l'étude, bien qu'une anomalie fiscale pourrait en freiner la mise en place. Toutefois, le processus semble bien avancé, et voici ce qui pourrait se passer : La FMI validerait les paiements, lesquels donneraient lieu à une péréquation en fin de saison. Les clubs seraient alors prélevés directement sur leur compte, ce qui permettrait aux arbitres de recevoir leur paiement dans les plus brefs délais. Un essai sera donc mis en place sur la saison prochaine avec la D1/D2 et certain arbitre. A ceux-ci il sera alors demandé un RIB afin de finaliser ce paiement.

Arbitre anonyme :

Certains arbitres apparaissent actuellement comme **anonymes** sur les FMI. Cette situation résulte d'un paramétrage spécifique, où, si l'arbitre ne prête pas attention à cette option, son identité est masquée. En effet, un paramètre par défaut empêche l'affichage de son nom et prénom. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire que l'arbitre vérifie cette configuration dans ses paramètres et décoche manuellement la case correspondante. Une fois cette action effectuée, son nom et prénom seront à nouveau visibles et correctement associés à ses interventions. Il est donc important que les arbitres prennent conscience de cette démarche pour éviter toute confusion ou erreur d'identification.

G. BESSET termine la réunion en évoquant le cas des jeunes arbitres affectés sur les matchs de U15 et U18 et regrette les pressions qu'ils subissent, une action de prévention pourrait être menée auprès des clubs afin de faire prendre conscience des dégâts provoqués par de telles attitudes.

Enfin il évoque le cas des arbitres assistants semi officiels motivés par la fonction d'arbitre officiel mais qui ne souhaitent pas être arbitre central, en se posant la question de savoir comment ceux-ci pourraient être valorisés. Sujet à discuter avec les clubs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEUX

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2024/2025 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur la semaine du 27 Mars 2025 pour la saison 2025/2026.

ATTENTION, NOUS POUVONS DEJA VOUS INDIQUER QUE LE SUPPORT A ETE MODIFIE ET QUE QUELQUES CHANGEMENTS SONT INTERVENUS SUR LE FOND DES EXAMENS.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - o Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - o 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

COMMISSION PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION DU 26/03/2025

Présents : J. Belpalme – A. Bernard – A. Deveyle - G. Jacuzzi – J. Malin - P. Pitard

Excusés : A. Bozonnet - C. Leroy - M. Maitre -

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 25/02/25

Approuvé

2/ Matches sensibles

Pour la période du 23/03/25 au 13/04/2025, 14 matchs sont classés sensibles :

Championnat D1 : 1 match

Championnat D2 : 5 matchs

Championnat D3 : 5 matchs

Championnat D4 : 8 matchs

3/ Fiches prévention

Voici le bilan des fiches prévention depuis le début de saison :

Championnats	Nombre de fiches renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	119	12	1
D4	122	6	1
D1 FEMININES	50	4	0
U18	197	16	3
U15	192	16	2

La Commission rappelle que si un avis « réservé » ou « très réservé » est émis sur la fiche, il est obligatoire d'expliquer ce choix par un commentaire, en remplissant le champ prévu à cet effet.

De même, il est indispensable d'indiquer la date du match, et le numéro officiel à 8 chiffres figurant sur la FMI (et non pas le numéro de journée).

4/ Courriers divers

U13 – Rencontre du 22/02/2025 - FOOT TROIS RIVIERES / COTIERE LUENAZ

Demande de rapport aux éducateurs de chaque club

Courrier adressé au Président de COTIERE LUENAZ

U13 – Rencontre du 22/03/2025 – SC PORTES DE L'AIN / BRESSE TONIC FOOT

Demande de rapport aux éducateurs de chaque club

Courrier adressé au Président de BRESSE TONIC FOOT

U13 – Rencontre DU 22/03/2025 – CO PLATEAU / US NANTUATIENNE

Demande de rapport à l'éducateur de l'US NANTUATIENNE

Courrier adressé au Président de L'US NANTUATIENNE

U15 – Rencontre du 23/03/2025 – BRESSE TONIC FOOT / AIN SUD
Demande de rapport à l'arbitre de la rencontre et au club d'AIN SUD.
Courrier adressé au Président de BRESSE TONIC FOOT

La Commission déplore les comportements agressifs et les violences constatés sur les terrains et sur la touche, notamment dans des catégories d'âges de plus en plus jeunes. Elle attire l'attention des dirigeants et éducateurs sur ces attitudes inadmissibles dans une enceinte sportive. Le football doit rester un plaisir et on ne doit en aucun cas laisser faire ce genre d'incident, quelle que soit la personne qui en est à l'origine.

5/ Bénévole du mois

Suite au tirage au sort pour le mois de mars, voici la personne qui sera récompensée lors de la prochaine soirée de novembre 2025 :

M. BERNARD Anthony (AS HAUTECOURT ROMANECHÉ)

6/ Forum PRF du 08/03/2025

Une quarantaine de jeunes licencié(e)s U11 à U15 a assisté à ce forum. La Commission Prévention y tenait une animation sur le thème des dangers des réseaux sociaux. Elle remercie vivement les jeunes licencié(e)s pour leur participation, ainsi que les dirigeants pour leur accueil.

7/ Journée « sans carton »

Toutes les équipes qui n'auront reçu aucun carton blanc, jaune ou rouge durant une journée seront récompensées par le District (cela concerne uniquement les rencontres couvertes par un arbitre officiel : niveaux Séniors D1 à D4, Séniors Féminines D1, U18 D1 et U15 D1).

La date de cette journée « sans carton » (matchs retour) sera tirée au sort par la Commission Prévention, après la dernière journée de championnat.

6/ Dates à retenir

05/04/25 : Finales U13 PITCH à MARBOZ
10/05/25 : Plateau féminin à ST JEAN DE NIOST
24/05/25 : Plateau départemental U7 à BELLEGARDE
31/05/25 : Finales départementales Coupes à MONTREAL LA CLUSE
14/06/25 : Journée Départementale du Foot Féminin à ATTIGNAT
20/06/25 : Assemblée Générale du District à HAUTEVILLE
21/06/25 : Tournoi Lémanique féminin en Suisse (lieu à préciser)
22/06/25 : Challenge départemental U11 à MONTREAL LA CLUSE

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : mercredi 23 avril 2025 à 18 h au District

Les Co - Présidents

Alain BERNARD et Jean BELPALME

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 19 mars 2025

Rectification

Présents : Pierre HERMANN, Philippe NAEGELLEN, Baptiste PIQUET, Patrick PITARD,
Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

Excusés : Bernard ALBAN,

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au 28 février 2025

A : Arbitre

AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2025

Le tableau ci-dessous est une mise à jour des Clubs en infraction au lancement de la saison en cours (**PV n°10 du 26/09/2024**).

Certains clubs n'apparaissent plus dans ce tableau suite à la réussite de leurs licenciés à l'examen d'arbitre (FIA).

Niveau	Club	N° Club	Obligation au 28/02/2025	Actuel	Manque	Observations
D1	Attignat AS	534249	2AS	1AS	1AS	
	Foissiat Etrez ES	518461		1AS	1AS	
	Jassans Frans Foot	582242		1AS	1AS	
	Valserhone Foot	590301		1AS	1AS	
D2	Hautecourt Romaneche AS	529286	1AS	0AS	1AS	
D3	CO du Plateau	545637	1A	0A	1A	
	Saint Laurentin AS	525874				
	Portes de l'Ain SC	552858				
D4	Bresse Nord FC	582674	1A	0A	1A	
	Haut-Revermont FC	547569				
	Mille Etangs SC	581373				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bellignat FC	564999	1A	0A	1A	
	Béon CS	526569				
	Chazey Bons AS	519781				
	Sermoyer FC	519166				

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de la signaler rapidement par mail au District.

En fin de saison la Commission comptabilisera le nombre de journées officiées par tous les arbitres afin valider ou non la couverture de leurs clubs.

Le tableau final avec les sanctions sportives (Nb de mutations) et financières (Amendes) sera publié au plus tard le 30 Juin 2025 et concernera la saison suivante : 2025/2026.

ATTENTION : Pour connaître les sanctions (nb de mutations) de la Saison en cours (2024/2025), bien se référer au tableau des Clubs en infraction au Statut de l'arbitrage publié au PV n°2 du 02/07/2024.

Rappel infos :

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue à le compter dans son effectif et donc le couvrir pendant **2 saisons**, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Un arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club d'un arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

Toute mutation d'arbitre doit être signifiée et validée par la Commission Statut Arbitrage.

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain.

Le président,
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 1/04/2025

Présents : MM. DELIANCE, BOURDON, GAUTHERON, VERNAY, GUTIERREZ.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- De l'AS Montréal portant réclamation sur PVFC Oyonnax 3 pour le match 28688677 en D4 poule A du 9/03/2025.
- Du FC Bressans U15 portant réclamation d'après match contre Bourg Sud du 30/03/2025.
- De Dortan Lavancia 1 portant réclamation contre Serrières Villebois 2 pour « équipiers premiers » sur le match n° 53085783
- De Valserhône en U13 portant réserve sur l'ensemble des participants U13 du FBBP pour le match n° 30135408.
- Du FC Veyle Vieux Jonc pour renseignements pour la prochaine saison : réponse faite.
- D'Oyonnax ASP pour problème de surclassement : réponse faite.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 133

Match n° 28684216 : Virieu FCT 1 / Anglefort 1 – seniors D4 poule B – du 23/03/2025

Réserve d'après match d'Anglefort 1 contre Virieu FCT 1 portant sur la validité des licences de :

- M. SIDIBE Abdul
- M. CAMARA Mamadou
- M. CAMARA Faourou

Réserve recevable.

Après vérification, il s'avère que :

- M. SIDIBE Abdul, n° licence 86031540 validée le 23/01/2025 est conforme.
- M. CAMARA Mamadou, n° licence 86031342 validée le 23/01/2025 est conforme.
- M. CAMARA Faourou, n° licence 2546763713 validée le 12/07/2024 est conforme.

En conséquence, la Commission des Règlements valide le score acquis sur le terrain.
Le club d'Anglefort est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 134

Match n° 53147879 : CO Plateau 1 / Veyziat 1 – U15 D4 poule J – du 30/03/2025

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait

- Veyziat 1 : 0 but / -1 point
- CO Plateau 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 135

Match n° 53179875 : Ambérieu FC 1 / Lagnieu 3 – U15 D3 poule E – du 30/03/2025

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait

- Lagnieu 3 : 0 but / -1 point
- Ambérieu FC 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 136

Catégorie Seniors Féminines à 11

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait général de son équipe 1.

Les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 37 euros au District.

Dossier n° 137

Match n° 53085783 : Serrières Villebois 2 / Dortan Lavancia 1 – seniors D5 poule A – du 30/03/2025

Réserve d'avant match de Dortan 1 contre Serrières Villebois 2 au motif que plus de 2 joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le même week-end.

Réserve d'avant match transformée en réclamation par mail reçu au District le 30/03/2025.

Réserve recevable.

Après vérification, avec le dernier match de l'équipe 1 de Serrières Villebois 1 qui a eu lieu le 23/03/2025 contre Arbent Marchon 2, il s'avère que seulement 2 joueurs qui ont participé à ce match avec l'équipe 1 sont inscrits sur la feuille de match avec Serrières Villebois 2.

Etant en conformité avec l'article 22.2 des RG du District, la Commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Dortan est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 138

Match n° 53117134 : Belley CS 2 / Côtière MV 2 – U18 D3 poule F – du 29/03/2025

Courrier du club de Côtière MV annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Côtière MV 2 : 0 but / -1 point
- Belley CS 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière MV est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 139

Match n° 53117491 : Misérieux Trévoux 3 / Montluel 1 – U18 D4 poule L – du 29/03/2025

Courrier du club de Montluel annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Montluel 1 : 0 but / -1 point
- Misérieux Trévoux 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Montluel est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 140

Match n° 53144507 : Attignat 1 / Bourg ACCFT 2 – U15 D3 poule G – du 30/03/2025

Courrier du club de Bourg ACCFT annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bourg ACCFT 2 : 0 but / -1 point
- Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg ACCFT est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 141

Match n° 53179877 : Plaine de l'Ain 1 / Côtière MV 2 – U15 D3 poule E – du 30/03/2025

Courrier du club de Côtière MV annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Côtière MV 2 : 0 but / -1 point
- Plaine de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière MV est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 142

Match n° 53167259 : Bourg Sud 2 / Bressans FC 2 – U15 D4 poule N – du 30/03/2025

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 2 : 0 but / -1 point
- Bressans FC 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 143

Match n° 53148685 : Bressans FC 3 / Bourg FO 1 – U15 D4 poule O – du 30/03/2025

Courrier du club de Bourg FO annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bourg FO 1 : 0 but / -1 point
- Bressans FC 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg FO est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 144

Match n° 53144313 : Bressans FC 1 / Bourg Sud 1 – U15 D2 poule C – du 30/03/2025

Réserve d'après match de Bressans FC 1 contre Bourg Sud 1 au motif que 3 joueurs de Bourg Sud ont participé à des rencontres U13 le samedi 29/03/2025.

Après vérification, il s'avère que les joueurs :

- BOUNOUA Aymen, licence n° 2548584483
- TCHEBEBIA Alexandre, licence n° 9604017790
- MEBSOUT Mohammed Ylies, licence n° 9602517478

ont également participé à des rencontres U13 qui ont eu lieu la veille soit le samedi 29 mars 2025 et ce contrairement à l'article 151 des RG de la FFF qui précise que « la participation a plus d'une rencontre officielle est interdite au cours de 2 jours consécutifs ».

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bourg Sud 1 :

- Bressans FC 1 : 1 but / 1 point
- Bourg Sud 1 : 0 but / 0 point

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier transmis à la commission sportive pour homologation.

Le président,
Maurice DELIANCE.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 1 Avril 2025

Terrains impraticables :

Co Plateau : arrêté municipal mairie d'HAUTEVILLE terrain honneur **du 15 décembre au 25 mars.**

Nantua Us : problème pour utilisation du terrain stade municipal jusqu'à fin de saison.

Mas Rillier Fc : installations inutilisables

Courriers Clubs :

Dombes Bresse Fc : demande de modification rencontre D5 poule B du 6 avril.

Chaveyriat As : accord pour rencontre D5 poule B **le vendredi 4 avril à 21h00.**

Misérieux Trévoux As : demande de modification rencontre D2 poule A du 6 avril.

Nantua Us : valide la demande de modification rencontre D2 poule A **le samedi 5 avril 20h00.**

Bresse Nord Fc : rencontre D5 poule C du 5 avril **au stade municipal de ST JEAN sur REYSSOUZE.**

Mas Rillier Fc : **modification rencontre D5 poule B du 6 avril au Forum des Sports à ST MAURICE BE.**

Ol. Buyatin : accord pour rencontre D5 poule B **à 15h00 à ST MAURICE de BEYNOST.**

Mas Rillier Fc : **modification rencontre D3 poule A du 13 avril.**

----- **en attente accord de Viriat Cs.**

Côt. Luénaz Fc : rencontre D5 poule E du 6 avril **au stade des Gravelles à La BOISSE.**

Serrières Villebois Fc : demande modification horaire rencontre D5 poule A du 6 avril.

Bellignat Fc : accord pour rencontre D5 poule A du 6 avril **à 12h30.**

Veyre Saône Fc : rencontres D3 et D2 du 6 avril **au stade municipal de ST ANDRE D'HUIRIAT.**

Jacques CONTET

COMMISSION COUPES

Réunion du 1 Avril 2025

Coupe René TREMBLAY :

Ain Sud : demande de modification date. (En attente confirmation d'Ambérieu Fc).

Coupe Emile FAIVRE :

Culoz Grd Colombier Us : demande de modification rencontre ¼ de finale.

Misérieux Trévoux As : valide la demande de modification pour rencontre **mercredi 30 avril à 20h30**.

Coupe Féminines Peggy PROVOST :

Viriat Cs : proposition pour nouvelle date (En attente confirmation Essor Bresse Saône).

Coupe Vétérans René MORANDAS

Plaine Tonique Fc : demande de modification date ¼ de finale du 18 avril.

Foissiat Etrez Es : accord pour rencontre ¼ de finale **vendredi 11 avril à 21h00**.

Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 1 Avril 2025

Courriers U18 :

Bresse Nord Fc : rencontre D2 poule D du 5 avril **au stade Les Jayes à LESCHEROUX.**

St Martin Esr : demande de modification horaire rencontre D3 poule G du 5 avril.

Jassans Frans Foot : accord pour rencontre D3 poule G à 15h00.

Ain Sud : rencontre D1 du 5 avril à **15h00.**

----- **en attente accord du FBBP01.**

Valserhône Foot : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 5 avril.

Centre Dombes Foot : accord pour rencontre D2 poule B du 5 avril à **14h30.**

Thoissey Esvs : rencontre D3 poule G du 5 avril **au stade R. VAILLANT 15h30 à ST DIDIER / CHAL.**

Mas Rillier Fc : **demande de modification rencontre D2 poule C du 12 avril.**

----- **en attente d'accord de Lagnieu Cs.**

Virieu Fct : demande de modification horaire rencontre D4 poule J du 5 avril.

Ambérieu Fc : accord pour rencontre D4 poule J du 5 avril à **17h00.**

FBBP01 : demande de modification horaire rencontre D1 du 12 avril.

Viriat Cs : accord pour rencontre D1 du 12 avril à **16h45.**

Courriers U15 :

Montluel Fc : **arrêté municipal mairie de MONTLUEL du 29 au 30 mars.**

Valserhône Foot : demande de modification date rencontre D4 poule I.

Izernore Nurieux As : accord pour rencontre D4 poule I **le 13 avril.**

Valserhône Foot : demande de modification date rencontre D4 poule J.

Ol. Rives de l'Ain : **attente accord**

Mas Rillier Fc : rencontre D2 poule B du 6 avril **au forum des sports à ST MAURICE de BEYNOST 10h00.**

Côt. Meximieux Villieu : **demande d'inversion rencontre D2 poule B du 6 avril.**

----- **en attente accord d'Ol. Sud Revermont01.**

Foot Trois Rivières : rencontre D4 poule L du 6 avril aura lieu **au complexe sportif de MONTMERLE / ----- Saône, suite inversion du match aller J2.**

Bourg Accft : demande de modification rencontre D3 poule D du 6 avril.

Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre D3 poule D **le 5 avril 15h. stade ASPTT la Chagne à BOURG en B.**

Nantua Us : demande inversion rencontre D4 poule J du 6 avril.

Veyziat Us : accord pour rencontre D4 poule J **le 5 avril à 13h30 au complexe sportif de VEYZIAT.**

Attention : merci d'anticiper vos demandes de modification pour raison de voyage scolaire.

Les rencontres U15 – U18, non jouées, seront reprogrammées les 26 et 27 avril et 3 et 4 mai.

Jacques CONTET

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

COMPETITION DES JEUNES – Réunions de présentation dans les secteurs



Saison 2025-26

Championnats U15-U17-U20

Réunion de présentation,

le 01 avril au stade de Montrevel en Bresse,
le 03 avril au stade de Chatillon Sur Chalaronne,
le 14 avril au casino d'Hauteville-Lompnès,
le 17 avril au stade de Meximieux.

Début des réunions à 19h

LA COMMISSION TECHNIQUE



PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2024/2025, il aura lieu **le samedi 24 Mai de 14h à 18h30** dans le nouveau complexe de la Plaine des Sports de VALSERHÔNE (Plaine des Sports d'Arlod, 23 rue de l'industrie – 01200 VALSERHÔNE). Clôture des inscriptions : Dimanche 11 mai



Club	Nb équipes	Equipes supplémentaires
DORTAN LAVANCIA	2	0
MARBOZ	3	0
ST MARTIN DU MONT	3	0
VEYLE SAONE	2	0
MISERIEUX TREVoux	3	0
JASSANS FRANS	3	0
BOURG SUD	2	0
AIN SUD FOOT	3	3
AMBERIEU F.C.	3	0
DOMBES BRESSE	3	1
IZERNORE NURIEUX VOLOGNAT	3	1
CURTAFOND CONF.	1	0
LE MAS RILLIER	2	0
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	1	0
MILLE ETANGS	3	0
BELLEY CS	3	1
VALSERHÔNE FOOT	3	1
ST DENIS AMBUTRIX F.C.	3	1
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01	2	0
ST MARTIN MCV	3	0
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN PDC	2	0
CS LAGNIEU	1	0
	54	8

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 35ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 22 juin 2025 au Stade Orindis de Montréal-la-Cluse.



L'organisation de cette épreuve repose essentiellement sur un club (ou des clubs) de football, ses organisations matérielle et sportive s'appuient sur les collectivités locales (mairies, communautés de communes...) territorialement compétentes et les instances départementales du Football (District de l'Ain).

Le challenge de Football a été créé à l'initiative du Conseil général de l'Ain au cours de la saison 1988/89.

DÉROULEMENT:

- Chaque canton propose 2 équipes pour la participation à la compétition soit 46 Equipes.
 - Les 23 cantons sont répartis par tirage au sort en 3 poules.
- Chaque canton effectue 8 matchs sur la journée (4 matchs le matin et 4 l'après-midi).

Suite aux résultats de l'après-midi, le canton qui sera classé 1er (avec les résultats cumulés des 2 équipes et les coefficients accordés) remportera le challenge du Conseil Départemental.

Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

[Inscription](#) - Fin des inscriptions le 25 mai 2025

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Saint-Étienne-du-Bois	2
Replonges	2
Valserhône	2
Bourg-en-Bresse-2	1
Lagnieu	2

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Pour tout message utilisez l'adresse électronique de votre club et envoyez à district@ain.fff.fr et footanimation@ain.fff.fr . Précisez bien la catégorie et la lettre de la poule.

Rappel important à tous les clubs : Pour chaque rencontre vous devez obligatoirement faire une FMI pour les U13, une feuille de plateau pour les U7, U9 et U11. Elles doivent être envoyées impérativement dans les 48H après la fin des rencontres ou des plateaux à district@ain.fff.fr. Le club qui reçoit, doit présenter la feuille aux clubs visiteurs et vérifier qu'elle soit correctement remplie. Nous perdons énormément de temps à les réclamer. Merci de prévenir vos éducateurs dans chaque catégorie.

U13

Utilisez obligatoirement la tablette FMI.

En fin de rencontre les deux équipes doivent bien penser à valider la tablette. Si problème envoyez-nous la feuille de match par mail pour le lundi matin suivant la rencontre.

Finale départementale Festival U13 Pitch 5 avril 2025 à Marboz le 5 avril 202 :

Les équipes concernées (Filles et Garçons) ont dû recevoir par mail toutes les infos.

Matches programmés le 5 avril 2025 :

Poule C : US Plaine de l'Ain 1 / Bourg Sud 2

Côtière MV 1 / SC Portes de l'Ain 1 (joué le 3 avril 2025 à 19h00)

FC Serrières Villebois 1 / Centre Dombes Football 2 à 15h00

Poule D : AS Dortan Lavancia 1 / OL Sud Revermont 1

US Arbent 1 / Bourg Sud 3

Poule E : Plastics Vallée FC 4 / AS Hautecourt 1

O St Denis les Bourg 1 / US Replonges 1 à Replonges 10h45

Poule F : Plastics Vallée FC 5 / FC Valserhône 4

AS Montréal 3 / OL Sud Revermont 2

US Arbent 2 / OL Rives de l'Ain 1

Poule G : JS Bettant 1 / Ambérieu FC 2

Poule I : CSJ Châtillon 1 / CS Viriat 3 à 15h00

O ST Denis les Bourg 2 / CS Viriat 3

Poule J : AS Montréal 4 / US Culoz GC 2

FC Artemere Valromey 1 / US Nantua 1

CO Plateau 2 / US Veyziat 1

Poule K : AS Izernore Nurieux Volognat 1 / AS Hautecourt 2

Poule L : FC Serrières Villebois 2 / JS Bettant 2

CS Belley 3 / CS Iagnieu 4 à 12h15

Poule N : FC Côtière Luenaz 3 / SC Mille Etangs 3

Poule O : Essor Bresse Saône 4 / Centre Dombes Football 4

Poule P : Essor Bresse Saône 3 / US Replonges 3 (joué le 3 avril à 18h30)

Matches programmés le 19 avril 2025 :

Poule B : Bourg Sud 1/ Thoissey ESVS 1

Poule C : FC Plaine Tonic 2 / US Plaine de l'Ain 1

Poule H : Ent Fareins SV 3 R 2 / LA St Cyrienne US 1

Poule L : CS Lagnieu 5 fém / CS Lagnieu 4

Poule K : AS Montréal 5 fém / Bourg Péronnas 01 3 fém

Changement d'horaire :

Journée du 12 avril 2025 :

Poule O : FC Veyle Saône 5 / FC Veyle Saône 7 à 12h00

Feuille de match manquante :

Journée du 15 Mars 2025 :

Poule D : CS Belley 2 / FC Valserhône 2

Licences manquantes :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule F : Plastics Vallée FC 4 toutes 8€

OL Rives de l'Ain 1 toutes 8€

Poule J : Plastics Vallée FC 6 fém toutes 8€

Forfait :

Journée du 29 Mars 2025 :

Poule G : FC Ambérieu 2 9€

Poule I : O St Denis les Bourg 2 9€

U11

Scanner les feuilles de plateaux et rentrer les scores est obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club. Si vous utilisez la feuille de plateau avec deux volets, scannez en priorité la partie licence et vous rentrez les résultats. Vous pouvez scanner les deux volets en les mettant sur un seul dossier. Vous pouvez aussi remplir la feuille en direct.

Événement à venir : Challenge U11 du conseil départemental le 22 juin 2025 à Montréal-la Cluse.

Rappel :

Un éducateur des équipes présentes sur un plateau doit assurer un arbitrage d'un match et ne pas partir avant la fin.

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Feuilles de matchs manquantes :

Journée du 15 février 2025 :

Poule N : FC Artemare Valromey 1 (scores ok, manque la feuille du plateau)

Journée du 15 mars 2025 :

Poule I : FC Bord de Veyle 1

Poule P : FC Priay 1

Journée du 22 mars 2025 :

Poule E : Plastics Vallée FC 5

Poule I : FC Bord de Veyle 1

Poule M : Plastics Vallée FC 1 fém.

Poule Q : Montluel FC 2 et FC St Marcel 1

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 5 avril 2025 :

Poule B et G : à Savigneux 9h30
Poule B : à St Maurice de Beynost à 11h15
Poule P et Q : à St Maurice de Beynost 9h30
Poule G et H : à Jassans 11h00
Poule T et V : à Montrevel 11h00
Poule U : à Attignat 10h00

Journée du 12 avril :

Poule D et K : à Viriat 11h00
Poule E : à Arbent à 11h00
Poule J : à St Denis les Bourg 11h00
Poule Q : à St Maurice de Beynost 9h30
Poule Q et R : à Jassans à 11h00
Poule U : à Attignat 10h00
Poule V : à Péronnas 11h00

Changement de lieu :

Journée du 5 avril 2025 :

Poule H : Côtère Est Lyonnais à Jonage (stade des Marais)
Poule L : US Nantua 1 / FC Valserhône 5 à Châtillon en Michaille 10h00
Poule Q : FC Mille Etangs à Bressolles 10h00. Merci au club de CMS Bressolles qui vient en aide au club FC Mas Rillier.
Poule S : Ent.Val de Saône à St Didier sur Chalaronne 10h15/10h30

Licences manquantes :

Journée du 29 mars :

Poule L : As Dortan Lavancia 2 2 licences 3,20€
Poule M : AS Iznore Nurieux Volognat 1 toutes 8€
Poule V : FC Plaine Tonique 3 toutes 8€

U9

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Rappel :

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.
Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Plateaux U9 Ain / Savoie du 5 avril 2025 :

A Yenne 10h00 :

CS Belley 1, 2 et 3, Bas Bugey Rhône 1, Peyrieu Brens 1 + 6 équipes de Savoie.

A Chambotte 10h00 :

US Culoz GC 1, 2 et 3, CO Plateau 1 et 2, Artemare Valromey 1 et 2 + 5 équipes de Savoie.

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée du 8 février 2025 :

Poule N : FC Artemare Valromey
Poule R : FC St Marcel

Journée du 15 mars 2025 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Journée du 22 mars 2025 :

Poule F : Ent Fareins SV 3 Rivières

Poule K : Plastics Vallée FC

Poule N : AS Peyrieu Brens

Poule Q : FC Priay

Poule S : SC Portes de l'Ain

Poule Y : FC Bresse Nord

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 5 avril 2025 :

Poule A : à Dortan à 11h00

Poule T : à St Maurice de Beynost à 9h30

U7

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Evènement à venir : Plateau départementale U7 le 24 mai 2025 à Valserhône.

Rappel :

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Plateaux U7 Ain / Savoie du 5 avril 2025 :

A Belley 14h00 stade George Coiffet:

CS Belley 1, 2 et 3, Anglefort 1, Bas Bugey Rhône 1 + 10 équipes de Savoie.

A Culoz 14h30 :

Us Culoz GC 1, 2 et 3, CO Plateau 1, Artemare Valromey 1 + 10 équipes de Savoie.

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée du 15 mars :

Poule D Dombes Côtière : FC St Marcel

Poule G Val de Saône : St Cyr

Journée du 22 mars 2025 :

Poule A Bas Bugey : CO Plateau

Poule E Dombes Côtière : SC Portes de l'Ain

Poule H Val de Saône : St Laurent

Poule P Haut Bugey : Valserhône

Poule Q Haut Bugey : Nous n'avons pas le lieu et le club organisateur

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 5 avril 2025 :

Poule N Bresse : à Attignat 10h00

Poule Q Haut Bugey : à Dortan 9h30

Journée du 12 avril 2025 :

Poule M Bresse : à Viriat 9h30

Poule B Haut Bugey : à Arbent 9h30

Changement de lieu :

Journée du 12 avril 2025 :

Poule B Bugey : à St Jean de Niost

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Prochaine réunion de la commission

- Le samedi 05 avril à 9h30 au district
- Ordre du jour :
 - ✓ Suivi de la réglementation
 - ✓ Bilan des actions effectuées
 - ✓ Actions à mener jusqu'au 30 juin 2025

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Stade municipal Gérard Reverdy de Jujurieux NNI 011990101 (éclairage) – classement au niveau E7 LED jusqu'au 22 avril 2029.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 (éclairage) – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la CRTIS -attente de décision.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade municipal de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision.
- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – rapport à rédiger par la CDTIS - attente des levées des non- conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Stade Jean Duroux de Fareins NNI 011570101 – rapport rédigé et transmis à la ligue – attente de décision.

Programmation du mois d'avril 2025

- Stade de la Besace 1 de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 (éclairage)
- Stade municipal de Marlieux NNI 012350101 (installation)
- Complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 (installation)
- Stades municipaux de Saint Jean de Niois NNI 013610101 et NNI 013610102 (installations)

Demande de retrait de classement

- Stade municipal de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 (éclairage) – accord de la mairie - demande transmis à la ligue – attente de décision.

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT



TOURNOI U7 (U6/U7)



31 MAI 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U9 (U8/U9)



1er JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U13 (U12/U13)



8 JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fccl.stages@gmail.com

Inscription max 15 jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U7



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 31 MAI 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 4 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fcl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U7 du 31 mai 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fcl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :



Le CSJC organise
Le Jeudi de l'ascension
Au stade de foot



LE 29 MAI 2025

Tournoi Sixte

Ouvert à tous : Licenciés ou non,
féminines, équipes mixtes
7 joueurs + 3 remplaçants
Début du tournoi à 9h00 précise
Inscription sur place, 40€ / équipe
Florent Tél : 06 24 63 03 12
John Tél : 06 48 35 84 95

Concours Pétanque

Ouvert à tous - Inscription à 10h00
Début des parties à 11h00
12€ la doublette - mises + 300€
Tél : 06 47 68 77 31

Buvette et restauration sur place - CB acceptée



CHALLENGE JEAN-BAPTISTE SADOT

U7-U9-U11-U13 de Fareins Saône Vallée Foot
Au stade de Chaleins le Samedi 19 Avril 2025

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER PAR COURRIER À L'ADRESSE
SUIVANTE MR PHILIPPON PIERRE : 10 ROUTE DE MESSIMY 01480 CHALEINS**

TEL RESPONSABLE : Jules Solladié
06.24.91.70.66
E-mail : jules.solladie@gmail.com

Attention : Le nombre de places étant limité, La validation des inscriptions se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'engagement complets (avec règlement)

Club : Nom du
Responsable:.....
Adresse:.....
Numéro de téléphone :
E-Mail :

CONFIRME LA PARTICIPATION DE :

..... EQUIPE(S) U7 4 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
..... EQUIPE(S) U9 5 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
..... EQUIPE(S) U11 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h30 à 18h)**
..... EQUIPE(S) U13 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h 30 à 18h)**

DROITS D'INSCRIPTION 30 EUROS PAR ÉQUIPE INSCRITE.
50 euros pour deux équipes dans la même catégorie

SIGNATURE :



REEDS CUP



DE U7 à U15 DU 06 AU 08 JUIN

06 JUIN 2025 *tournoi amical adultes à partir de 19h00*

07 JUIN 2025 *tournoi U11 et U13 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U15 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U9 à partir de 8h30 (matin)*

08 JUIN 2025 *tournoi U7 à partir de 14h30 (après-midi)*

CONTACTS

Guillaume JACQUET : 06.35.31.32.28

Laetitia MAZUY : 06.21.64.44.55



POSSIBILITE
FORMULE REPAS



Tournoi de Football 1er Mai 2025



U11

1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)

SUR INSCRIPTION

U13



1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)

STADE DES ABBEREUX - 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

9H00 - 17H00

06.75.44.16.27

FABIENWOLFS@GMAIL.COM

CLUBOLYMPIQUEDUPLATEAU01@GMAIL.COM



RECHERCHE UN/UNE APPRENTICE(E) B.M.F POUR LA SAISON 2025-2026



*Responsabilité d'une
catégorie à 11 [U17 ou
U20]*



*Responsabilité d'une
catégorie à 5 [U7 ou U9]*



*Implication demandée
dans diverses tâches
quotidiennes du club*



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2022-2025



Contact -> Lucas VILLAFRANCA
au 06 29 56 46 57

Offre CDI

Temps complet



**Club de 450 licenciés
5 équipes seniors
+ U20**

**32 saisons consécutives en
ligue**

**Educateur seniors +
Responsable technique**



Entraîneur engagé

Rémunération

**2058 € brut mois
13^e mois**

**Prise en charge
mutuelle**

Contrat

**CDI 35 h/ semaine
2 jours de repos
hebdomadaires**

Profil

**BEF souhaité
DES serait un plus
BEF en formation**

**Fiche de poste sur le site internet
du club marboz-foot.com**

Renseignements auprès de
Alexis GUICHARDON 06 88 85 68 88



Postulation
souhaitée pour
début/mi avril

Fareins Saône Vallée Foot, pour la saison 2025-2026

- Recherche éducateur principal pour notre équipe 1 Séniors D3.
- Recherche des éducateurs pour les catégories jeunes.
- **Contact** : M. LAURENT Didier au 06.99.70.41.88



Pour la saison 2025 2026 **l'Étoile sportive de Cormoranche** recherche :

- Un arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.

Si vous êtes arbitre sans club ou si vous souhaitez devenir arbitre n'hésitez pas à nous contacter.

M. Beaudet Julien : 06.75.87.46.53



L'Entente du Bugey (Vaux et St Denis en Bugey) recherche pour la saison prochaine 2025-2026

- 2 Coachs U15 : Contact Ali 06 64 75 99 77
- 2 Coachs U20 : Contact Pascal 06 71 03 27 94
- 1 Coach Seniors : Contact Aman 06 26 44 68 65

Nos atouts : effectif croissant, esprit de compétition, 4 terrains, club structuré et dynamique.

Nos valeurs : rigueur, convivialité, esprit de formation